

FICHE n° 29 SUR LA CRÉATION D'UNE CERTIFICATION VÉGÉTAUX CULTIVÉS AU QUÉBEC

Comité de travail des serres sur la compétitivité de l'horticulture
ornementale, environnementale et nourricière

Secteur(s) visé(s)

- Production en serre

Titre / Nom de l'action proposée

Création d'une certification *Végétaux cultivés au Québec*

Description de l'action proposée (quoi)

Création d'une certification des *Végétaux cultivés au Québec* avec le soutien technique et financier du MAPAQ. Cette certification viserait les végétaux cultivés en serre : fleurs annuelles, plants de potager, vivaces, potées fleuries et plantes vertes.

Justification : contexte / objectifs / problématique que cette action veut résoudre (pourquoi)

Au Québec, on estime que 83 % des ménages jardinent et achètent, chaque année, des végétaux et plants de potager issus de la production québécoise. Les études démontrent que ces consommateurs aiment bien acheter local. En fait, depuis plusieurs années, le mouvement de l'achat local a pris de l'essor au Québec; phénomène amplifié par les répercussions de la pandémie. À cet effet, le gouvernement du Québec a lancé en 2020, la campagne « Achetons québécois » visant notamment à sensibiliser la population à l'importance d'acheter des produits et services d'ici et d'encourager les producteurs et artisans du Québec.

Toutefois, encore aujourd'hui, bien que les jardinerie et les grandes surfaces soient locales, un grand nombre des végétaux qui y sont vendus proviennent encore de l'extérieur de la province. Et, faute d'identification, il est très difficile pour le consommateur québécois de reconnaître les végétaux cultivés au Québec.

Les avantages d'identifier la provenance des produits vendus sur le marché ne sont plus à démontrer. À preuve, différentes déclinaisons existent déjà dans les autres secteurs de production au Québec : « Aliments du Québec » et « Aliments préparés au Québec » pour les boissons et les produits alimentaires locaux, « Origine Québec », « Préparé au Québec » et « Embouteillé au Québec » pour les produits québécois en vente à la SAQ, et les tout nouveaux « Produits du Québec », « Fabriqué au Québec » et « Conçu au Québec » pour tous les produits de fabrication québécoise, lancés en 2022 par le gouvernement. Mais aucune certification ne vise actuellement les végétaux. Car les certifications en place sont basées sur des critères précis auxquels ne peuvent répondre les végétaux. À cet effet, la définition d'une plante en serre cultivée au Québec a déjà été définie en 2014 et faisait consensus à l'époque.

Depuis 10 ans, les producteurs en serre évaluent la possibilité de mettre en place une telle certification pour leurs végétaux. Des labels de végétaux sont utilisés en Ontario (Pick Ontario), dans plusieurs états américains, pays européens et en Australie. L'option de créer une

déclinaison 'plantes' d'Aliments du Québec a déjà été considérée, mais déclinée par cette dernière.

Outre l'identification de la provenance pour le consommateur et les retombées sur l'économie locale, la mise en place d'un tel programme offre aux producteurs de ces produits certifiés des avantages supplémentaires dans leur négociation avec les détaillants, puisque ces programmes sont habituellement accompagnés d'une campagne de promotion et du soutien financier tant des producteurs participants que du gouvernement pour les mettre en place, les opérer et les faire connaître du public. Ce dernier point est un avantage considérable pour le détaillant qui en plus d'obtenir la sympathie du public, s'assure d'un soutien à la mise en marché des produits de la part de l'organisme certificateur; soutien que plusieurs petits producteurs ne pourraient lui offrir sur une base individuelle. De plus, l'adhésion à une certification confère au produit une valeur accrue aux yeux des acheteurs et du public, un des objectifs poursuivis par les producteurs en serre.

En adhérant à cette certification, les producteurs québécois se donnent ainsi plusieurs nouveaux arguments de vente et un positionnement renforcé pour faire face à la compétition de l'extérieur de la province.

Impact\$ sur la compétitivité / retombées anticipées (qu'est-ce que cela va donner)

Une certification *Végétaux du Québec* offre plusieurs avantages :

- La certification fait la promotion de l'achat local auprès des consommateurs. Les détaillants estiment que l'association du produit du Québec à un logo favorise sa commercialisation, tant en circulaire qu'en magasin. Les campagnes de promotion soutenant la certification la font connaître et augmentent l'engagement du consommateur face à l'achat local.
- Les produits certifiés se démarquent de ceux de la concurrence. Pour un producteur, obtenir une marque de certification soutenue par un processus rigoureux de vérification facilite le repérage et accroît le rayonnement de ses produits. Cela renforce la crédibilité du producteur et la fiabilité de ses produits aux yeux des consommateurs.
- En se consacrant et en mettant de l'avant un segment de marché spécifique, la certification valorise tout le segment par le fait même, ce qui rehausse la crédibilité de toute la production québécoise dans l'esprit du consommateur.
- La mise en place de la certification offre un forum concret de concertation entre les producteurs et les détaillants autour de projets de mise en marché spécifiques, aux retombées financières concrètes pour les deux partis.
- Pour un détaillant, vendre des produits certifiés permet entre autres de répondre à la demande toujours grandissante de ses clients. Et en collaborant à la promotion des produits certifiés, il entretient la confiance des consommateurs.
- La certification de produits novateurs, par exemple les plantes vertes ou les fleurs coupées, permet de soutenir le développement de nouveaux créneaux de marché grâce au soutien promotionnel de l'organisme de certification, en collaboration avec les détaillants. Ce qui accroît considérablement les chances de succès de telles initiatives.

En résumé, la mise en place d'une certification des *Végétaux du Québec* :

- Valorise et positionne favorablement les végétaux québécois sur le marché ;
- Stimule la demande pour les produits locaux ;

- Donne de nouveaux avantages concurrentiels aux producteurs face à leurs concurrents hors Québec ;
- Augmente la concertation entre les producteurs et les détaillants ;
- Rehausse en même temps le positionnement des détaillants qui la soutiennent ;
- Permet de substituer des produits du Québec à certains provenant de l'extérieur ;
- Stimule l'achat local et l'augmentation des ventes de végétaux produits au Québec ;
- Favorise de développement de nouveaux créneaux de marché pour les producteurs.

Principales étapes et échéanciers de réalisation (*quand*)

1. Création d'un comité de travail producteurs – gouvernement – filière pour piloter le projet ; AN 1
2. Définition des caractéristiques de la certification : définition du produit cultivé au Québec, détermination des conditions pour devenir éligible, mesures de contrôle et identification des conditions de succès ; AN 1
3. Développement de l'image, du matériel légal et promotionnel : logo, contrats, présentations, infolettres, publicité télé, etc. ; AN 2
4. Travail avec les détaillants et les producteurs pour l'identification et la promotion en magasin et dans les médias ; AN 2
5. Campagne de sensibilisation et sollicitation des producteurs ; AN 2
6. Annonce et lancement public ; AN 3
7. Mise en place dans le marché. AN 3

Coût et comment serait-elle financée (*combien*)

Une enveloppe budgétaire pour le développement initial du concept et une enveloppe récurrente visant à assumer les frais de coordination et de développement, ainsi que les frais liés à la promotion.

Qui serait responsable de la réaliser (*qui*)

- Les Producteurs en serre ; et
- La Table filière de l'horticulture ornementale

Qui seraient les partenaires et pour quoi (*avec qui*)

PSQ, Table filière de l'horticulture ornementale, Québec Vert, MAPAQ, Jardinier Québec, CQCD, CCCD, AQMAT, ADAQ, le Panier bleu et grandes bannières alimentaires, de quincaillerie et magasins grandes surfaces

Pour plus d'informations sur la fiche, contacter :

Nom : Nathalie Deschênes
 Tél. : 450 230-3293
 Courriel : nathalie.deschenes@quebecvert.com